

Statistique fédérale : des indices à vérifier

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1985)**

Heft 788

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1017807>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Des indices à vérifier

Ambiance de «poutze» dans le petit monde de la statistique économique et sociale suisse: il s'agit de mettre au propre et au net pas moins de neuf séries statistiques importantes, parmi lesquelles figurent les indices de prix (gros, détail, construction), les chiffres concernant les salaires et traitements ainsi que les données relatives à la production industrielle. Autant dire que le vénérable édifice de la statistique socio-économique fédérale tremble — enfin — sur des bases devenues fragiles au fil des décennies.

La modernisation va se faire en douceur, au rythme ralenti par le blocage des effectifs dans l'administration fédérale. Et même si «unités hommes/temps» (comme disent les grands organisateurs) étaient disponibles en suffisance, la Commission de statistique conjoncturelle et sociale se chargerait de modérer leur zèle. Composée d'un fin mélange de spécialistes et des milieux intéressés, cette commission ne saurait s'emballer, et surtout pas pour une conception globale de la statistique socio-économique suisse.

Il suffit sans doute à ses yeux que le Conseil fédéral se soit brûlé les doigts avec son projet de 1982, qui proposait un nouvel ensemble statistique suisse, destiné à remplacer le «système» fondé sur une loi de... 1870. Cette idée, tout à fait raisonnable, n'eut pas l'heur de plaire aux milieux économiques et autres détenteurs d'informations, qui s'y opposèrent avec toutes sortes d'arguties juridiques. Du coup, le projet de loi sur la statistique a rétrogradé en troisième priorité du programme gouvernemental, et ne sera donc pas présenté avant le début des années nonante, — à moins qu'il ne ressorte jamais du tiroir où il repose depuis plus d'un an déjà.

D'ici là, on va continuer à réaménager l'arsenal statistique actuel, seule possibilité offerte par le cadre inadéquat d'une législation plus que centenaire.

D'ABORD L'INDICE DES PRIX

Premier objet prévu: l'indice des prix à la consommation. Cet instrument de mesure du renchérissement des biens et des services attire tout naturellement l'attention: en raison de son poids social, puisque son évolution entraîne celle des salaires et des montants inscrits dans toutes sortes de contrats (bails); en raison aussi des critiques dont cet indice fait périodiquement l'objet, relatives à son manque d'adéquation à des réalités toujours plus rapidement mouvantes.

De fait, l'indice suisse des prix à la consommation a subi des révisions et des remises à zéro de plus en plus fréquentes: le régime basé sur les relevés d'août 1914 a duré jusqu'en septembre 1939 (double coïncidence alarmante pour les superstitieux). Par la suite, on a remis le compteur à zéro en septembre 1966, en septembre 1977 et en décembre 1982. Et la Commission de statistique estime «qu'il ne faudrait pas trop ajourner une révision totale de l'indice suisse des prix à la consommation» (*La Vie économique*, août 1985, p. 534).

Telle est la conclusion, prudente mais ferme, tirée par la commission fédérale compétente, au vu de l'étude de plausibilité de l'indice effectuée l'an dernier par l'OFIAMT. A noter que cet office a ainsi reçu mandat de vérifier le sérieux de son propre travail, puisqu'il s'occupe depuis le début de la centralisation des relevés de prix et du calcul de l'indice.

TOUT VA BIEN, SAUF LE RESTE

Le résultat de ce réexamen général correspond à l'attente: tout va bien, sauf de petits détails à creuser si on en trouve le temps. Ou si les informateurs

veulent bien se laisser persuader de livrer les renseignements attendus; les détaillants et autres fournisseurs de relevés ne font pas tous preuve d'un zèle évident pour remplir formules et questionnaires. Car, mis à part certains relevés effectués par des fonctionnaires cantonaux ou communaux, ou directement par l'OFIAMT, tout le système de collecte des renseignements qui sont à la base de l'indice des prix à la consommation repose sur la bonne volonté des informateurs. Aspect mal connu du système de milice à la suisse, qui permet de récolter chaque mois plusieurs dizaines de milliers de prix pratiqués dans les magasins, les restaurants, les blanchisseries, les hôpitaux, les garages, les cinémas, etc.

Dans les gérances d'immeubles aussi. Deux fois par an, on relève les prix d'environ 100 000 appartements dans une huitantaine de communes, ce qui permet de suivre l'évolution des loyers d'un dixième du parc immobilier de ces communes. Malgré son étendue, cet échantillon ne présente pas les garanties souhaitables de fiabilité. Il était prévu d'en tirer un nouveau à l'aide des formulaires du recensement des logements effectué en décembre 1980, mais lesdits questionnaires ont été brûlés à la demande du Service de protection des données...

MÉNAGES-TÉMOINS

Autre échantillon fort critiqué dans le public, et plus spécialement par les consommatrices et les organisations syndicales: celui des quelque 500 ménages qui tiennent leurs comptes par le menu à la demande de l'OFIAMT, et font ce minutieux travail pour quelques centaines de francs par an. D'aucuns soupçonnent depuis longtemps ces ménages d'avoir un revenu supérieur à celui des salariés ou des rentiers moyens. L'OFIAMT l'a toujours nié, affirmant du même coup que les ménages observés «consommaient comme tout le monde».

Cela vaudrait mieux, car la structure de la consom-

mation des «ménages OFIAMT» sert de base à l'établissement des coefficients de pondération des différents prix relevés. En clair: l'indice des prix est la résultante des étiquettes et factures, pondérées en fonction de l'importance de chaque article ou groupe dans le «panier des ménages». Inutile donc de procéder avec minutie d'un côté, si de l'autre on travaille dans l'approximation déformante.

La Commission de statistique conjoncturelle et sociale a enfin donné raison à ceux qui réclament une révision du système des teneurs de compte: «la commission partage les doutes émis à maintes reprises par l'opinion publique quant à la représentativité des enquêtes sur les budgets des ménages (...); il est nécessaire de procéder à un examen global du secteur «budgets des ménages» dans les délais les plus brefs» (*La Vie économique*, loc. cit.).

SPECIALISTES S'ABSTENIR

Si le rapport sur la plausibilité de l'indice ne devait aboutir qu'à ce résultat, ce serait déjà un succès formidable. Sur le plan de l'honnêteté des chiffres, et donc de leur crédibilité. Un indice, du coût de la vie plus que tout autre, doit pouvoir inspirer confiance aux partenaires sociaux et à l'ensemble de la population; faute de quoi on assiste à une multiplication des indices, comme en France où les chiffres de l'Institut national de statistique sont doublés — et contestés — par ceux des grandes centrales syndicales.

Dans sa forme actuelle, l'indice suisse des prix à la consommation ne mérite sans doute pas toute la confiance mise en lui, mais les partenaires sociaux le tolèrent, parce qu'ils seraient bien en peine d'en concevoir et surtout d'en calculer un meilleur. Et tout le monde se console en pensant que si le reflet donné de la réalité n'est pas trop fidèle, les mêmes

erreurs se reproduisent mois après mois, ce qui permet la comparaison d'une période à l'autre...

N'empêche qu'une révision fondamentale s'impose, et que l'affaire est trop importante pour être laissée aux spécialistes. Belle bataille en perspective.

SALAIRES

Réchauffer la progression

Question maintien du pouvoir d'achat, les salariés suisses n'ont pas été à la fête ces dernières années. Progression à froid de la fiscalité et non-compensation du renchérissement conjuguées ont conduit à une baisse des salaires réels.

Evolution des salaires réels par catégorie de travailleurs (Variation en % par rapport à l'année précédente)

| Catégorie de travailleurs | 80 | 81 | 82 | 83 | 84 | Salaires moyens 1984 en francs |
|------------------------------|-----|------|------|-----|------|--------------------------------|
| Travailleurs ensemble | 1,6 | -1,0 | 0,8 | 2,3 | -0,4 | |
| Hommes | 1,6 | -1,0 | 0,9 | 2,3 | -0,4 | |
| Femmes | 1,9 | -0,7 | 0,5 | 2,3 | -0,2 | |
| Ouvriers, ensemble | 1,7 | -0,8 | 0,9 | 2,4 | -0,4 | |
| Ouvriers adultes | 1,6 | -0,9 | 1,0 | 2,5 | -0,4 | 17.82/heure |
| — qualifiés | 1,7 | -0,9 | 0,8 | 2,3 | -0,5 | 19.25/heure |
| — semi- et non qualifiés | 1,5 | -0,9 | 1,2 | 2,6 | -0,4 | 16.65/heure |
| Ouvrières adultes | 2,1 | -0,5 | 0,2 | 2,3 | -0,4 | 11.98/heure |
| Jeunes ouvriers | 4,2 | -0,9 | 1,1 | 2,6 | 1,1 | 11.49/heure |
| Jeunes ouvrières | 2,0 | 1,9 | -0,9 | 1,4 | -1,9 | 8.77/heure |
| Employés, ensemble | 1,6 | -1,2 | 0,8 | 2,2 | -0,2 | |
| Employés masculins | 1,5 | -1,3 | 0,8 | 2,1 | -0,3 | 4 473.—/mois |
| — catégorie 1 ¹ | 1,6 | -1,4 | 0,6 | 2,2 | -0,1 | 5 105.—/mois |
| — catégorie 2 ² | 1,2 | -1,1 | 0,9 | 1,9 | -0,2 | 3 851.—/mois |
| — catégorie 3 ³ | 1,3 | -1,0 | 1,1 | 2,4 | -0,4 | 3 392.—/mois |
| Employés féminins | 1,7 | -0,8 | 0,8 | 2,3 | -0,1 | 3 016.—/mois |
| — catégorie 1 ¹ | 1,9 | -1,2 | 0,6 | 2,3 | 0,5 | 3 764.—/mois |
| — catégorie 2 ² | 1,5 | -0,7 | 0,6 | 2,3 | -0,3 | 2 846.—/mois |
| — catégorie 3 ³ | 1,6 | -0,4 | 2,1 | 2,7 | 0,2 | 2 555.—/mois |

¹ employés qualifiés, travaillant de manière indépendante, justifiant d'un apprentissage ou d'études complètes (mandataires, comptables, chefs d'atelier, ...)
² employés justifiant d'un apprentissage ou de connaissances spéciales (dessinateurs, laborantins, ...)
³ employé tels que aides de bureau, magasiniers, commissionnaires, ... *La Vie économique*, juin 1985.

On se souvient encore du refus des banques d'accorder à leurs employés la pleine adaptation au coût de la vie. Non par manque de moyens, mais pour montrer l'exemple à l'ensemble des secteurs économiques.

Cet automne s'ouvrent les négociations salariales pour 1986. Les salariés tireront-ils cette fois leur épingle du jeu? On peut le penser au vu des résultats des entreprises en 1984 — profits en hausse de 30% pour les entreprises cotées en bourse — et en 1985.

Certes les moyennes ne rendent pas compte des différences de situation — banques, assurances, chimie, alimentation en forte progression, métallurgie, machines et construction en moins bonne posture; mais un peu partout la productivité est en hausse et les salariés peuvent espérer non seulement l'indexation

au renchérissement (probablement inférieur à 3%) mais encore une augmentation réelle. Cet espoir est particulièrement celui des femmes dont une récente enquête de l'OFIAMT montre que les salaires restent inférieurs d'un tiers à ceux de leurs collègues masculins. A ce chapitre le principe de l'égalité des droits ne vaut toujours... qu'en principe.